

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 6G Fourniture de livres non scolaires, méthodes de langue et partitions destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris, du Département de Paris, et de l'Etablissement Public « Paris Musées » (EPPM) – modalités de passation et d'attribution.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation les modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la fourniture de livres non scolaires, méthodes de langue et partitions destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris, du Département de Paris, et de l'Etablissement Public « Paris Musées » (EPPM) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés dans le cadre des groupements de commandes, le principe et les modalités de passation et d'attribution d'une part de l'appel d'offres ouvert (articles 8, 10, 27 III, 33, 57 à 59, 77 du code des marchés publics) relatif à des marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de livres non scolaires, méthodes de langue et partitions destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris, du Département de Paris, et de l'Etablissement Public « Paris Musées » (EPPM) en 10 lots séparés, d'autre part de la procédure adaptée relative à un marché à bons de commande pour la fourniture et livraison de livres en langues arabe et berbère pour les établissements du réseau des bibliothèques (lot 11 passé au titre de l'article 27 III du code des marchés publics).

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières, ainsi que le règlement de la consultation, dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs à des marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de livres non scolaires, méthodes de langue et partitions destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris, du Département de Paris, et de l'Etablissement Public « Paris Musées » (EPPM) en 10 lots séparés, pour une durée de 2 ans ferme à compter de leur date de notification, reconductibles 1 fois.

Article 3 : Conformément aux articles 8, 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 53-I à III du code des marchés publics et dans l'hypothèse où la Commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, autoriser Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, en tant que coordonnateur des groupements de commandes, à lancer la procédure par voie de marché négocié.

Article 4 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée en tant que coordonnateur des groupements de commandes, à signer les marchés résultant de la procédure de consultation.

La consultation est composée de 11 lots, dont les seuils sont les suivants :

Lots	Intitulé lot	Mini HT pour 2 ans	Mini TTC pour 2 ans	Maxi HT pour 2 ans	Maxi TTC pour 2 ans
1	Livres (hors nouveautés) – commandes et livraisons centralisées par le Service du Document et des Echanges (SDE) de la Direction des Affaires Culturelles	900 000 €	949 500 €	3 000 000 €	3 165 000 €
2	Nouveautés éditoriales - commandes et livraisons centralisées par le Service du Document et des Echanges (SDE) de la Direction des Affaires Culturelles	600 000 €	633 000 €	2 250 000 €	2 373 750 €
3	Livres commandés par les bibliothèques, hors littérature pour la jeunesse	1 120 000 €	1 181 600 €	2 800 000 €	2 954 000 €
4	Livres de littérature jeunesse commandés par les bibliothèques	556 000 €	586 580 €	1 400 000 €	1 477 000 €
5	Livres reliés et équipés pour le prêt public, destinés aux établissements du réseau des bibliothèques en commandes groupées par le service du Document et des Échanges (SDE) ou les bibliothèques.	1 120 000 €	1 181 600 €	3 200 000 €	3 376 000 €
6	Livres et Publications francophones spécialisées pour les bibliothèques et l'ensemble des services de la Ville, du Département de Paris et de l'EPPM	400 000 €	422 000 €	1 200 000 €	1 266 000 €

Lots	Intitulé lot	Mini HT pour 2 ans	Mini TTC pour 2 ans	Maxi HT pour 2 ans	Maxi TTC pour 2 ans
7	Livres en langues étrangères, sauf langues asiatiques, arabe et berbère pour la Ville de Paris et pour l'EPPM.	160 000 €	168 800 €	400 000 €	422 000 €
8	Livres en langues asiatiques publiés à l'étranger pour la Ville de Paris et pour l'EPPM.	18 000 €	18 990 €	65 000 €	68 575 €
9	Méthodes de langues étrangères, régionales et de FLE sur tous supports	72 000 €	86 400 €	180 000 €	216 000 €
10	Partitions et méthodes musicales, classiques et populaires	134 000 €	160 800 €	340 000 €	408 000 €
11	Livres en langue arabe et berbère	1 500 €	1 583 €	4 000 €	4 220 €
Total HT sur 24 mois		5 081 500 €	5 390 853 €	14 839 000 €	15 730 545 €

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 011 et 017, nature 6182, rubriques 501, 51, 427, 566 du budget général de fonctionnement du Département de Paris des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 sous réserve de décision de financement, et au compte 6182 du groupe 3 et compte 60625 du groupe 1 du budget annexe de fonctionnement du Département de Paris, des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

Présidente du Conseil de Paris

siégeant en formation de Conseil départemental

Anne HIDALGO